

N° DEC-2023/05

1. Commande Publique

1.4 Autres types de contrats

**DECISION DU MAIRE DE SIGNER UN PROTOCOLE RELATIF A LA MISE A  
DISPOSITION DE BATIMENTS SUR LA COMMUNE DE SAINTRY-SUR-SEINE  
DESTINES A LA FORMATION DE L'UNITE CRS 08 DE BIEVRES**

Le Maire de la Commune de SAINTRY-SUR-SEINE,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22-1 ;

**VU** la délibération du Conseil municipal du 30 septembre 2020 relative aux délégations du Conseil municipal au Maire ;

**VU** le protocole proposé par la Compagnie Républicaine de la Sécurité N°08 de Bièvres ;

**D É C I D E**

**ARTICLE 1 :** De signer le protocole proposé par la Compagnie Républicaine de la Sécurité N°08 de Bièvres (*sise Domaine du Bel Air - Route de Gisy - 91570 BIEVRES*) concernant la mise à disposition de bâtiments sur la commune de Saintry-sur-Seine destinés à la formation de l'unité CRS 08 de Bièvres ;

**ARTICLE 2 :** Dit que les bâtiments concernés seront ceux des écoles de la commune ;

**ARTICLE 3 :** Dit que cette mise à disposition se fait à titre gracieux ;

**ARTICLE 4 :** De communiquer la présente décision au Conseil municipal lors de sa prochaine session sous forme d'un donner acte. Un extrait est affiché à la Mairie.

**ARTICLE 5 :** La présente décision sera inscrite au Recueil des Actes Administratifs.  
Expédition en est adressée à Monsieur le Préfet.

Fait à Saintry-sur-Seine, le 2 février 2023

Décision affichée le :

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission  
en Préfecture, de la publication et de l'affichage*

08 FEV. 2023

Le Maire,

Patrick RAUSCHER

